

COVID-19 – L'AREQ accueille favorablement le plan de déconfinement des aînés en résidence et l'ouverture à accueillir des proches aidants dans les CHSLD

Québec, le 5 mai 2020 – L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) accueille favorablement le plan de déconfinement du gouvernement du Québec pour les personnes aînées qui vivent en résidence. Le plan est clair et se doit toutefois d'être suivi adéquatement d'un point de vue individuel et collectif afin d'éviter la propagation du virus.

« Beaucoup de personnes aînées commençaient à se sentir oubliées dans les résidences d'hébergement. Il faut rappeler que dans la grande majorité des cas, ce sont des personnes autonomes et en bonne santé qui y vivent. L'assouplissement du gouvernement est donc de bon augure, car il ne faut pas non plus sous-estimer les impacts du confinement sur leur santé mentale et physique », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Depuis le début de la période de confinement, plusieurs personnes proches aidantes vivent de l'inquiétude quant au sort de leurs proches hébergés en CHSLD. Dans le contexte de la crise et du manque de personnel, il est essentiel de pouvoir compter sur le soutien des proches aidants qui devraient être vus davantage comme des partenaires du réseau de la santé. Il faudra toutefois s'assurer que l'équipement soit disponible pour leur protection et celle des autres.

« Le gouvernement a bien fait d'ouvrir la porte aux personnes proches aidantes en CHSLD. Il ne faut jamais négliger les bienfaits qu'elles apportent sur la santé émotionnelle et physique des personnes hébergées. Elles ont déjà l'habitude de suivre des directives médicales. Elles peuvent fort bien se conformer aux mesures de santé publique afin de limiter la propagation du virus », rappelle Mme Lapointe.

Pour le respect des droits et de la dignité de toutes les personnes aînées, peu importe où elles vivent

Rappelons par ailleurs que plusieurs personnes de 70 ans et plus vivent à domicile et espèrent une reprise de leurs activités d'une manière plus libre, tout en restant prudentes. Selon l'AREQ, le plan de déconfinement devra aussi s'assurer du respect de leurs droits autant que de leur santé mentale et physique, en lançant un message clair afin de lutter contre l'âgisme.

« Plusieurs aînés ont été victimes d'âgisme depuis le début de la pandémie. Dans les commerces, les épiceries, dans la rue, des gens se sont donné le droit de juger ce qui était le mieux pour les aînés et de les inviter sans politesse à rentrer chez eux. Mettons fin à cet âgisme. Il faut rappeler à toute la société que les aînés restent des citoyens qui contribuent et qui ont des droits », ajoute Mme Lapointe.

Enfin, l'AREQ suivra de près l'évolution de ce dossier afin de respecter l'autonomie décisionnelle des aînés tout en suivant les recommandations de la santé publique pour le bien-être collectif.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications
Cell. : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org